



# AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE

## Formulaire

à **télécharger** sur Ameli.fr

Affiliation Etudiant – **formulaire cerfa 1205g** ( 2 pages )

à **remettre** en mains propres,

du **lundi 05 sept** au **jeudi 15 sept 2016** (dernier délai)

à : **Mme LAI** – bureau **511**

Du **Lundi** au **Jeudi**

De **12h00 à 13h15** et de **15h00 à 17h00**

L'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale est obligatoire dès votre entrée dans l'enseignement supérieur (Article L381-4 du Code de la Sécurité Sociale), même si vous êtes déjà en possession de votre propre carte vitale portant votre propre numéro de sécurité sociale !!!

Le formulaire concernant l'affiliation à la sécurité sociale doit être

- rempli par l'élève lui-même
- remis en mains propres à Mme LAI (accompagné des documents exigés par le règlement, énumérés aux pages suivantes) :

La sécurité sociale étudiante fixe chaque année scolaire une cotisation lorsque l'intéressé est né avant le 01 octobre 1997. Gratuit pour les élèves nés après le 30 septembre 1997.

Les élèves restent sur la mutuelle des parents. L'établissement ne s'occupe pas des mutuelles.

Le paiement de la cotisation s'effectue directement auprès de Mme LAI, par chèque, à l'ordre de SAINT MICHEL DE PICPUS, avec impérativement votre nom et classe au dos du chèque.

**Montant de la cotisation : 215 €** . Ce montant est consultable sur ameli.fr à partir de juillet 2016.

### *Cas particuliers d'exonération*

Les étudiants boursiers sont exonérés sur présentation de leur avis d'attribution définitif de bourse.

Les ayants droits des parents (voir tableau au verso) sont, dans certains cas, exonérés.

Ils doivent fournir l'attestation de la carte vitale de l'un des parents ainsi que la photocopie de leur propre carte vitale.

### *Pièces à joindre dans certains cas*

Les étudiants nés hors de France doivent fournir une pièce officielle d'état civil en langue française ou traduite par un traducteur assermenté.

Les étudiants étrangers doivent fournir un titre de séjour en cours de validité et la cotisation est obligatoire.

## 1<sup>ère</sup> année

A part les documents requis dans les grilles suivantes, dans tous les cas, joindre :

- 1 L'original du RIB
- 2 Le formulaire de déclaration de choix du médecin traitant
- 3 La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité de l'étudiant (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)

Né à partir du 01 oct 1997

AFFILIATION

### **OBLIGATOIRE ET GRATUITE**

Remplir le FORMULAIRE 1205G

Etudiants **DEJA** immatriculés :

- Fournir photocopie de la carte vitale de l'étudiant et reporter le numéro sur le formulaire
- Fournir photocopie de l'**ATTESTATION de la carte vitale** de l'un des parents dont dépendait l'étudiant

Etudiants **NON** immatriculés :

- Ne reporter aucun numéro sur le formulaire
- Fournir photocopie de l'**attestation de la carte vitale** de l'un des parents dont dépend l'étudiant

Né avant le 01 oct 1997

AFFILIATION

### **OBLIGATOIRE ET PAYANTE**

Remplir le FORMULAIRE 1205G

Etudiants **DEJA** immatriculés :

- Fournir photocopie de la carte vitale de l'étudiant et reporter le numéro sur le formulaire
- Fournir photocopie de l'**ATTESTATION de la carte vitale** de l'un des parents dont dépendait l'étudiant

Etudiants **NON** immatriculés :

- Ne reporter aucun numéro sur le formulaire
- Fournir photocopie de l'**attestation de la carte vitale** de l'un des parents dont dépend l'étudiant

+

**Chèque de 215 €** à l'ordre de ASSOCIATION SAINT MICHEL DE PICPUS, avec nom de l'élève et classe au dos du chèque

### **CAS PARTICULIERS D'EXONERATION**

Voir « Mémento »

(quel que soit le cas,  
joindre justificatif)

### **ETUDIANTS ETRANGERS**

QUEL QUE SOIT L'ÂGE,  
AFFILIATION **OBLIGATOIRE ET  
PAYANTE**

Fournir :

- une pièce officielle **d'état civil en langue française** ou traduite par un traducteur assermenté
- un **titre de séjour** en cours de validité
- un **chèque de 215 €** - à l'ordre de ASSOCIATION SAINT MICHEL DE PICPUS, avec nom de l'élève et classe au dos du chèque

## 2<sup>ème</sup> année

A part les documents requis dans les grilles suivantes, dans tous les cas, joindre :

- 1 L'original du RIB
- 2 Le formulaire de déclaration de choix du médecin traitant
- 3 La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité de l'étudiant (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)

Né à partir du 01 oct 1997

AFFILIATION

### **OBLIGATOIRE ET GRATUITE**

Remplir le FORMULAIRE 1205G

Etudiants DEJA immatriculés :

- Fournir **attestation de LMDE ou SMERP de 2015 2016**

A DEFAUT :

- Fournir photocopie de la carte vitale de l'étudiant et reporter le numéro sur le formulaire
- Fournir photocopie de de l'**ATTESTATION de la carte vitale** de l'un des parents dont dépendait l'étudiant

Etudiants NON immatriculés :

- Ne reporter aucun numéro sur le formulaire
- Fournir photocopie de de l'**ATTESTATION de la carte vitale** de l'un des parents dont dépend l'étudiant

Né avant le 01 oct 1997

AFFILIATION

### **OBLIGATOIRE ET PAYANTE**

Remplir le FORMULAIRE 1205G

Etudiants DEJA immatriculés :

- Fournir **attestation de LMDE ou SMERP de 2015 2016**

A DEFAUT :

- Fournir photocopie de la carte vitale de l'étudiant et reporter le numéro sur le formulaire
- Fournir photocopie de de l'**ATTESTATION de la carte vitale** de l'un des parents dont dépendait l'étudiant

Etudiants NON immatriculés :

- Ne reporter aucun numéro sur le formulaire
- Fournir photocopie de de l'**ATTESTATION de la carte vitale** de l'un des parents dont dépend l'étudiant

+

**Chèque de 215 €** à l'ordre de ASSOCIATION SAINT MICHEL DE PICPUS, avec nom de l'élève et classe au dos du chèque

### **CAS PARTICULIERS D'EXONERATION**

Voir « Mémento »

(quel que soit le cas, joindre justificatif)

### **ETUDIANTS ETRANGERS**

QUEL QUE SOIT L'ÂGE,  
AFFILIATION **OBLIGATOIRE ET  
PAYANTE**

Fournir :

- une pièce officielle **d'état civil en langue française** ou traduite par un traducteur assermenté
- un **titre de séjour** en cours de validité
- un **chèque de 215 €** à l'ordre de ASSOCIATION SAINT MICHEL DE PICPUS, avec nom de l'élève et classe au dos du chèque

# M é m e n t o

Régime étudiant de Sécurité sociale obligatoire - Articles L 381.6 – R 381.16 – R 381.21 du code de la Sécurité sociale

*Profession du parent dont l'étudiant dépend pour sa sécurité sociale*

Né à partir du  
01 oct 1997

Né avant  
01 oct 1997

21-28 ans

Salarié du secteur privé, fonctionnaire de l'Etat, ouvrier d'Etat, magistrat, salarié ou exploitant agricole, praticien conventionné (sauf option profession libérale), agent des collectivités locales ou hospitaliers, CMU, artistes

**Obligatoire**

&

**Gratuite**  
JOINDRE  
JUSTIFICATIF

**Obligatoire & Payante**

gratuite si boursier de l'enseignement supérieur  
JOINDRE JUSTIFICATIF

Commerçant, artisan, profession libérale (travailleur non salarié, non agricole), militaire, agent EDF-GDF, agent de la RATP, personnel des Mines, Caisse des clercs et employés de notaire, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - Sénat

Couverte par la Sécurité Sociale des parents

JOINDRE  
JUSTIFICATIF

**Obligatoire & Payante**

gratuite si boursier de l'enseignement supérieur  
JOINDRE JUSTIFICATIF

FONCTIONNAIRE  
INTERNATIONAL - ONU

Assemblée Nationale, Marine Marchande, Port Autonome de Bordeaux, Théâtre National de l'Opéra et Comédie Française, Banque de France,

Couverte par la Sécurité Sociale des parents  
JOINDRE JUSTIFICATIF

**Obligatoire et Payante**  
(gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)  
JOINDRE JUSTIFICATIF

Les parents sont agents de la SNCF

Couverte par la Sécurité Sociale des parents  
JOINDRE JUSTIFICATIF